



Conférence bretonne de l'énergie Groupe de travail « approvisionnement en énergie »

Compte rendu de la réunion du 17 septembre 2010

* * *

Animation : Mme Isabelle GRAVIÈRE-TROADEC, Secrétaire Générale aux Affaires Régionales
Préfecture de région Bretagne, Mr Dominique RAMARD, Conseiller régional délégué à l'Énergie et au Climat, Région Bretagne.

Ordre du jour :

- introduction
- retour sur les contributions reçues
- Perspectives de l'évolution de la consommation électrique
- Point maîtrise de la demande en électricité
- Point énergies renouvelables
- Sécurisation du réseau de transport et besoin de productions
- Echanges conclusions

Introduction :

Rappel de l'objectif de ce groupe de travail : débattre de l'approvisionnement énergétique de la Bretagne pour préparer l'élaboration du Pacte électrique breton qui doit être présenté le 24 septembre prochain.

Retour sur les contributions reçues :

Une vingtaine de contributions concernant les trois axes ont été reçues à ce jour, (synthèse distribuée en début de séance) ; ces contributions, sous réserve de l'accord de leur auteur, feront l'objet d'une publication sur le site www.plan-eco-energie-bretagne.fr.

Perspectives de l'évolution de la consommation électrique :

RTE présente l'évolution des consommations en Bretagne et des mesures exceptionnelles prises les hivers derniers pour éviter la coupure électrique généralisée.

Point maîtrise de la demande en électricité et EnR :

Une restitution des avancées des groupes « énergie et territoires / maîtrise de la demande en énergie » et « développement des énergies renouvelables » qui se sont réunis les 10 et 15 septembre a été présentée au groupe de travail.

- MDE : résultats d'un 1er bilan prospectif avec le scénario « MDE renforcée » et la généralisation de l'expérimentation Vir'Volt ; actions spécifiques à la consommation de pointe ;
- EnR : bilan prospectif par filière avec hypothèses de durée de fonctionnement, présentation d'un scénario d'approvisionnement par type de production à l'horizon 2020, illustration de l'intermittence de l'éolien, problématique lors des pointes de consommation hivernales selon RTE.

Faisant écho à l'opération Vir'volt (MDE), la Région souhaite, en lien avec le pacte électrique breton, une charte d'engagement des collectivités sur des actions prioritaires et ce dès l'hiver prochain.

Sécurisation du réseau de transport et besoin de productions :

RTE présente la problématique électrique bretonne, ainsi que les solutions envisagées pour y répondre :

- une production locale insuffisante qui sollicite le réseau à ses limites et présente un risque de coupure électrique généralisée sur la Bretagne (*black-out*) ;
- le bilan du besoin de sécurisation : situation de la production par rapport à l'évolution projetée de la consommation (scénario de référence et MDE renforcée ; projection jusqu'à 2020 avec prise en compte des échéances affichées par les producteurs). RTE précise que son bilan prévisionnel, actualisé tous les 2 ans, pourra évoluer en fonction des décisions prises sur l'évolution des moyens de production existants. Suite à question posée par rapport aux industriels, compte tenu de la baisse de puissance disponible annoncée, RTE indique qu'aucun projet de réservation n'est programmé à ce jour en Bretagne ;
- le renforcement nécessaire du réseau : décisions préalables qui s'imposent, pistes identifiées, bilan comparatif « renforcement de la ligne 400 000 volts Rennes-Saint Briec / filet de sécurité 225 000 volts » avec la 2nde solution plus favorable sur le plan environnemental, la maîtrise économique, la capacité d'accueil et le délai de mise en œuvre ;
- le bilan du besoin de sécurisation : RTE présente l'évaluation du besoin en puissance, définie en fonction des pointes de consommations électriques (pointes hivernales en Bretagne). Cette première évaluation, issue de simulations dynamiques du réseau de transport, n'intègre pas les productions EnR ;
- présentation du scénario prospectif de sécurisation : RTE présente une deuxième évaluation du besoin en puissance, qui intègre cette fois les solutions envisagées de production complémentaire et de renforcement du réseau (filet de sécurité).

La DREAL précise qu'EDF est engagé dans une démarche longue de demande de dérogation par rapport à l'application de la directive européenne pour la prolongation des centrales thermiques fuel de Cordemais jusqu'en 2020.

Echanges :

Les effacements automatisés chez les particuliers mobilisables pour gérer le problème de pointe sont estimés plus importants par l'industriel Delta Dore que les quantités indiquées par RTE. RTE précise que les effacements automatisés chez le particulier ont des temps de mobilisation supérieurs au temps de réactivité nécessaire pour éviter un *black-out* (testé cet hiver).

Un représentant des serristes expose le potentiel qui existe sur la cogénération en Bretagne. Cette technologie est particulièrement bien adaptée aux serres car la chaleur émise pour produire de l'électricité est récupérée, et la vente de l'électricité permet de payer le gaz nécessaire pour chauffer les serres (poste qui pèse 1/3 des charges). Une étude réalisée par Omégatherm commanditée par la Chambre régionale de l'agriculture, l'ADEME et la Région Bretagne, non publiée à la date de la réunion, a étudié les leviers nécessaires pour les serristes ayant de 1 à 4 Ha de serres. Cette étude montre le blocage financier pour les petits exploitants (seuil retenu de 1 000€ / kW investi) . L'aide nécessaire est estimée à 22 millions d'euros pour permettre l'implantation de 120 MW sur 12 ans. Cette solution présente plusieurs avantages : rapidité de mise en œuvre (12 à 18 mois), rentabilité de 93% et impact environnemental nul.

En réponse, la DREAL indique la position du niveau national qui privilégie le développement de la cogénération issue des EnR et ne prévoit pas l'augmentation des financements de la filière cogénération gaz.

La société Kéréneo regrette que ne soit pas exposée une autre approche, « en sens inverse », décentralisée et avec de faibles puissances. Si cette approche est tout autant extrême que le scénario d'une production par une centrale unique, elle peut néanmoins inciter à envisager des solutions intermédiaires combinant réseau intelligent et EnR, qui concourraient également à la sécurisation. RTE précise que les EnR, dont les petites productions, sont prises en compte dans le bilan prévisionnel, ainsi que leur potentiel d'augmentation.

L'ADEME informe qu'une analyse économique est en cours quant à la perspective de doubler la puissance disponible des unités de méthanisation mobilisables au moment des pointes (100 MW). Les appels d'offres nationaux et les aides existantes sont des leviers pour aider à leur développement ;

Le Conseil Régional rappelle l'intérêt de disposer d'un diagnostic des besoins le plus exhaustif possible, ce qui suppose des compléments à apporter sur le bilan prévisionnel de RTE en matière d'EnR notamment. RTE rappelle que les seules hypothèses qu'il prend sont celles des productions garanties : l'éolien n'est disponible qu'à 2% de la puissance sur 90% du temps ;

A la question posée par le CG22 de l'éolien *offshore* qui n'a pas l'air d'être pris en compte, il est répondu que le bilan prévisionnel des EnR l'intègre, même si sur le potentiel disponible peu de données sont encore exploitables ;

A la question des conditions d'association des collectivités au dossier de la future centrale, la SGAR indique qu'il est trop tôt pour en parler, que le but du groupe de travail est bien d'évoquer toutes les pistes et qu'il reste à affiner les chiffres pour la conférence, suite aux différents arguments présentés aujourd'hui, avant de conclure sur la nécessité d'une centrale.

Conclusions :

L'Etat précise que le groupe Approvisionnement a notamment eu pour but d'identifier le besoin de production nécessaire à la sécurisation électrique et non de définir un type de moyen précis. Le choix du type de moyen de production supplémentaire sera discuté lors de la prochaine Conférence bretonne de l'énergie.

Le conseil régional insiste sur la nécessaire mobilisation de tous les acteurs pour arriver à l'objectif sur chaque pilier du trépied.

En conclusion, les présidents remercient les différents participants, et donnent rendez vous pour la conférence du 24 septembre.

La Préfecture de Région

Le Conseil régional